

Du 13 Février 2012 au 13 Février 2012

## De la cohabitation et de la conversion pour les églises



L'église de Saint-Gabriel de La Durantaye, dans la MRC de Bellechasse, a conservé sa mission première de lieu de culte, tout en y intégrant une salle communautaire afin de répondre à un besoin du milieu.

**Rivière-du-Loup - Dans plusieurs régions du Québec, il y a questionnement quant à l'avenir de l'église, symbole historique d'une communauté. Une prise de conscience est faite : les églises devront être utilisées à d'autres fins que le culte si l'on veut les garder présentes dans le paysage québécois.**

De cette constatation, des comités de réflexion et de travail émergent afin d'envisager la possibilité de conversion de ce bâtiment ou de cohabitation de sa vocation religieuse avec d'autres organismes. Plusieurs exemples attirent l'attention et nous inspirent que... tout est possible.

### L'église et ses colocs

Il existe de bons exemples de cohabitation d'usages qui laissent croire qu'il est réaliste d'imaginer à une église multiusages. Il peut y avoir un changement d'usage sans qu'il y ait conversion complète du bâtiment, et c'est ce qui permet au lieu d'être occupé que quelques heures par mois.

L'église de Saint-Gabriel de La Durantaye, dans la MRC de Bellechasse, est sans doute la plus connue et la plus souvent prise en exemple parce qu'elle a bénéficié d'une démarche rassembleuse axée vers ses citoyens. Cette église a conservé sa mission première de lieu de culte, tout en y intégrant une salle communautaire afin de répondre à un besoin du milieu.

Du côté des Laurentides, la Fabrique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste et la municipalité de Val-David ont conclu une entente de manière à procéder à un recyclage partiel de l'église en une salle multifonctionnelle. La fabrique demeure propriétaire de l'église, mais la gestion des usages communautaires a été confiée à la municipalité.

Dans le quartier Saint-Roch à Québec, l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier a autorisé la transformation des jubés et des bas-côtés afin d'accueillir des ateliers d'artistes et de loger des organismes communautaires. Ces cas de cohabitation sont de plus en plus nombreux dans différentes régions au Québec, permettant de rentabiliser l'édifice et de contribuer à la viabilité de son patrimoine.

### Des nouvelles possibilités d'utilisation?

Directement liées à l'identité, il devient incontournable de trouver une nouvelle vocation aux églises de manière à assurer leur pérennité. Au Québec, sur 2 700 lieux de culte, déjà 500 ont été convertis en une autre vocation. Plusieurs exemples retiennent l'attention tels qu'une école de cirque à l'église Saint-Esprit de Limoilou, une maison de la culture à l'église Cœur-Immaculé de Sherbrooke, un centre d'escalade à l'église Christ-Roi de Sherbrooke, une bibliothèque à l'église anglicane St.Peter de Paspébiac, etc. Toutes les idées sont bonnes... tant qu'elles sont portées par le milieu et qu'elles mettent la configuration du lieu au service de la nouvelle vocation.

### **Plus près de nous**

Il va sans dire que ces situations sont d'actualité et incitent les gens à se questionner davantage quant à l'avenir de leur église. Les Projections Cinédit vous invitent à continuer la réflexion grâce au documentaire *Ne touchez pas à mon église!*, un film de Bruno Boulianne qui illustrera le projet de transformation de l'église de Saint-Camille, dans les Cantons-de-l'Est. Cette projection aura lieu à la Maison de la Culture, le 21 février à 20 heures, les billets sont en vente au coût de 5 \$ au Centre culturel.

Dans la MRC de Rivière-du-Loup, plusieurs groupes de réflexion ou de travail prennent forme afin d'envisager l'avenir de leur église. Les agents de développement rural, présents sur le territoire, appuient ces différents regroupements de manière à concerter les divers acteurs sociaux et résidents de la communauté. Lors de prochains textes, ils exposeront l'état de la situation dans les municipalités concernées.

*Par Kathy Rioux, MRC de Rivière-du-Loup*